

SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION SPÉCIALISÉS ENFANTS ET ADOLESCENTS • SITE DE TY YANN



QUI SOMMES NOUS ?

L'équipe médicale est composée de :

- Dr Mélanie BUE, pédiatre, chef de service,
- Dr Isabelle MANESSE, pédiatre,
- Dr Cécile FLOCH-PRUVOT, pédiatre,
- Dr Sylvain BROCHARD, médecin MPR
- Dr Laëtitia HOUX, médecin MPR,
- Dr Christelle PONS, médecin MPR,
- Dr Jérémie LE FRANC, neuropédiatre*,
- Dr Jean-François SEGURA, gastropédiatre*.

* intervenants extérieurs

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'hospitalisation de votre enfant est organisée sur prescription médicale avec votre accord ou celui de la personne ayant l'autorité (signature de l'autorisation de séjour, d'intervention, de transfert en milieu hospitalier et de prises de photos dans le service).

LES FORMALITES D'ADMISSION

Le séjour est pris en charge par la caisse de sécurité sociale. Le ticket modérateur et le forfait journalier peuvent être pris en charge par votre mutuelle ou par la couverture médicale universelle (CMU).

Le bureau des entrées du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation est ouvert : du lundi au dimanche de 8 h 30 à 19 h.

LE JOUR DE L'ENTREE, VEUILLEZ VOUS PRESENTER AVEC :

Si vous êtes assuré social : votre carte VITALE ou l'attestation en cours de validité quel que soit votre régime d'assurance.

Si vous êtes mutualiste : votre carte d'affiliation à jour des cotisations ou prise en charge de votre mutuelle. à défaut vous devez faire l'avance des frais et vous adresser ensuite à votre mutuelle pour le remboursement.

Si vous êtes bénéficiaire de la couverture maladie universelle : votre attestation d'ouverture de droit au titre de la CMU.

Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé : la dernière notification de l'AAEH, la carte d'allocataire de la CAF, le bulletin de sortie de l'hôpital, le carnet de santé.

La prise en charge du prix de journée par votre organisme d'assurance maladie est de 80 % pendant les 30 premiers jours d'hospitalisation, vous ou votre mutuelle aurez alors à régler le ticket modérateur de 20 %, sauf si votre enfant est en Affection. Longue Durée (ALD) ou hospitalisé depuis sa naissance. L'exonération du ticket modérateur et du forfait journalier interviennent uniquement dans les situations suivantes : Handicapé de moins de 20 ans ayant obtenu l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH).

LES FORMALITES DE SORTIE

A l'admission et pendant le séjour vous pouvez rencontrer les pédiatres.

Un rendez-vous de consultation sera prévu avant la sortie. Les prescriptions vous seront remises à ce moment là (ordonnances, carnet de santé, radios et bon de transport éventuel).

Le bilan de séjour de votre enfant sera adressé à votre médecin traitant et aux médecins spécialistes qui seront chargés de son suivi.

LE PERSONNEL

Le service La Passerelle accueille 25 enfants âgés de quelques jours à 18 ans, en hospitalisation de jour et en hospitalisation complète. L'équipe médicale et paramédicale est composée de : pédiatres, cadre de santé, psychologue clinicienne, psychomotricienne, monitrice éducatrice, infirmière DE, agent de service, auxiliaire de puériculture, kinésithérapeute.

Tous ces personnels concourent à la continuité des soins 24 h/24 h. L'ensemble du personnel est astreint au secret médical et à l'obligation de réserve. Toutes les informations concernant votre enfant sont conservées avec une stricte confidentialité.

